

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 26 juin 2023

**DATE DE LA CONVOCATION**

16 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22  
Suppléant votant : 1  
Pouvoirs : 7  
Total votants : 30

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2023**

**L'an deux mil vingt trois  
Et le 26 juin à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Joël DEBUIGNE, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :** Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson),

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne), Claire CAILLON a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Christine MONGELLA (Maslives), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :** Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération 041-067-2023**

**Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour déposer un dossier de candidature à l'appel à projet « Plan de paysage 2023 » et signer une convention financière**

Dans le cadre de l'opération Grand Site de France en projet, la Communauté de communes du Grand Chambord, en accord avec les services de l'État, co-porteurs de la démarche, a décidé de conduire un plan de paysage dont le plan d'actions contribuera à l'élaboration du schéma directeur de cette opération.

Un plan de paysage permet de caractériser et de questionner l'identité et les valeurs des paysages, d'identifier les dynamiques et de comprendre les composantes géographiques fonctionnelles et spatiales du territoire.

Le plan de paysage est un document élaboré par des paysagistes concepteurs, où une place importante est donnée à la concertation avec les forces vives du territoire. Il est structuré en trois parties :

- Un diagnostic des paysages du territoire (état des lieux, représentations graphiques du territoire, identification des atouts et menaces et définition des enjeux),
- La formulation d'orientations stratégiques,
- Les propositions d'actions concrètes pour atteindre les objectifs fixés.

Le paysage est un élément important de la qualité de vie des populations et de l'identité de notre territoire, un vecteur de préservation de la ruralité et un atout pour son développement économique et touristique.

Cette démarche contribuera également aux réflexions du SCOT et du PLUi-H en cours d'élaboration.

Ce projet est soutenu dans le cadre d'une convention avec la Banque des Territoires et dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Monsieur le Président informe qu'un appel à projet a été lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires pour encourager les collectivités locales à mettre en œuvre un Plan de Paysage sur leur territoire.

Dans ce cadre, la Communauté de communes du Grand Chambord propose de candidater à cet appel à projet pour l'élaboration d'un Plan de Paysage sur le territoire et sollicitera une aide financière.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de bien vouloir :

- Acter la candidature de la Communauté de communes du Grand Chambord à l'appel à projets « Plan de paysage 2023 » ;
- De l'autoriser à signer la convention financière « Plan de paysage » ;
- De l'autoriser (ou son représentant dûment représenté) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACTE la candidature de la Communauté de communes du Grand Chambord à l'appel à projets « Plan de paysage 2023 » ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention financière « Plan de paysage » ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT